



Périgueux, le 27 septembre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de centre de
formation des apprentis

Division
Ressources humaines
Vie de l'élève

N° 48

Affaire suivie par :
Vincent NAVARRO
Stéphane DURAND

Téléphone
05.53.02.84.77/73

Courriel
ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr

20, rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX Cedex

Objet : éducation à la sécurité routière

Réf. : circulaire n° 2015-082 du 22/05/2015 instituant une demi-journée obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière pour les entrants en lycée et CFA

P.J. : fiche de fonction du référent sécurité routière

L'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire s'inscrit dans une démarche transversale d'éducation à la sécurité, aux comportements responsables et citoyens.

Elle bénéficie d'un réseau constitué de coordonnateurs départementaux et d'un référent sécurité routière dans chaque établissement, avec l'appui des services de la mission sécurité routière de la préfecture de la Dordogne au titre du plan départemental d'actions sécurité routière.

■ Actions sécurité routière

Dans le cadre du partenariat existant entre l'éducation nationale et la préfecture, les actions sécurité routière à destination des établissements scolaires sont reconduites au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Différents modules de sensibilisation sont proposés en fonction des niveaux :

- "comprendre l'accident pour mieux l'éviter" pour les classes de seconde,
- "module d'information et de sensibilisation des lycéens aux risques routiers" (analyse d'un accident, addictologies alcool et stupéfiants) pour les classes de première, avec possibilité d'adaptation aux classes de seconde,
- "module jeunes conducteurs" pour les 18/24 ans, classes de terminale, CFA, IUT, BTS.

A partir de cette année, est également proposé un module complet 2 roues motorisées sur 2 heures, comprenant une partie théorique (présentation du cyclomoteur et équipements de sécurité, réglementation, facteurs d'accidents) et une partie pratique (simulateur 2 roues).

Dès à présent, je vous invite à vous rapprocher de madame Véronique JULLIEN, coordinatrice mission sécurité routière de la Préfecture (veronique.jullien@dordogne.gouv.fr, téléphone : 05 53 02 24 09 ou 06 78 42 51 97), afin de convenir des modalités de mise en œuvre de ces interventions au bénéfice de vos élèves.

Ces interventions, gratuites et laissées à l'initiative de chaque chef d'établissement, sont inscrites dans le cadre des actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et du projet d'établissement. La présence d'un professeur volontaire est indispensable, aux côtés du référent sécurité routière de l'établissement et d'un personnel de santé.

Monsieur NAVARRO, de la division des ressources humaines et de la vie de l'élève (ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr) est à votre disposition en cas de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces interventions.

■ Désignation du référent sécurité routière pour l'année scolaire 2019/2020

Depuis 2008, le rôle du référent sécurité routière, dans chaque établissement, est primordial. Celui-ci a pour mission de coordonner les actions dans ce domaine, en cohérence avec l'ensemble des actions d'éducation à la citoyenneté dans le cadre du CESC et du projet d'établissement.

Il est notamment chargé de la mise en place de la demi-journée de sensibilisation dédiée à la sécurité routière à l'intention des entrants en lycée et CFA.

Vous voudrez bien communiquer au moyen du document joint l'identité du référent sécurité routière que vous avez désigné au titre de l'année scolaire en cours à la division des ressources humaines et de la vie de l'élève (ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr), **par retour de courriel**.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation, ainsi que celle de vos équipes, en faveur de l'éducation et de la sensibilisation des élèves à la sécurité routière.

L'inspecteur d'académie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical stroke through it, and a horizontal stroke at the bottom.

Jacques CAILLAUT

Copie :

- madame JULLIEN, coordinatrice mission sécurité routière de la préfecture
- madame FERREIRA DE CARVALHO, infirmière, conseillère technique départementale
- madame MOREAU, infirmière, chargée de mission éducation à la santé